

578: BAIE SHARK (AUSTRALIE)

Résumé préparé par le CMSC/UICN (mai 1991) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de l'Australie. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

1. SITUATION

600km au nord de Perth, à l'extrémité occidentale de la côte d'Australie-Occidentale, jouxte la ville de Carnarvon au nord et s'étend sur 200km au sud, jusqu'au Parc national de Zuytdorp. Limite occidentale à 3 miles nautiques des côtes. Ce bien s'étend sur 70-100km à l'intérieur des terres, jusqu'à l'autoroute littorale du nord-ouest. La municipalité de Denham et les zones entourant Useless Loop et Useless Inlet, sont spécifiquement exclues de l'aire désignée, bien que se trouvant à l'intérieur des limites principales. L'aire désignée couvre 2 197 300 ha, dont 200 700 ha de réserves naturelles et de parcs nationaux.

2. DONNEES JURIDIQUES

Les biens désignés à des fins de conservation de la nature sont couverts par la Loi de 1984 sur la conservation et l'aménagement du territoire d'Australie-Occidentale (Conservation and Land Management Act of Western Australia) et par la Loi de 1975 sur la conservation de la faune et des parcs nationaux du gouvernement de l'Australie (National Parks and Wildlife Conservation Act). Les biens couverts incluent l'île Friday, les îles Bernier et Dorre, l'île Charlie, les îles Small, la Réserve naturelle de Cooloomie, l'île Koks, le Parc national de Zuytdorp, la Réserve naturelle d'Hamelin Pool/East Faure Island High-Low Water Mark.

3. IDENTIFICATION

Peu profonde, la baie Shark a une superficie d'environ 13 000km<sup>2</sup> et une profondeur moyenne de 9m. Elle comprend une série de péninsules et d'îles orientées nord-sud, séparant des criques et des baies les unes des autres et de l'océan Indien. La caractéristique majeure de ce bien est son gradient élevé de salinité, qui explique la présence de trois zones biologiques exerçant une influence considérable sur la répartition des organismes marins dans la baie. La baie Shark présente trois types de paysages distincts: la province de Gascoyne-Wooramel, la province de Peron et la province d'Edel, et englobe les falaises de Zuytdorp (200m de haut). La flore constitue une transition entre la province botanique du Sud-Ouest et la province botanique

érémente; sur les 620 et quelques espèces dénombrées dans toute la région de la baie Shark, 145 se trouvent à la limite septentrionale de leur aire de répartition et 39 à la limite méridionale. La flore marine est dominée par des herbiers marins s'étendant sur 4000km<sup>2</sup>. La baie Shark est remarquable pour ses communautés microbiennes benthiques (fossiles vivants), qui présentent une riche variété de tapis microbiens, dont les plus développés se trouvent à Hamelin Pool. Sur les 26 espèces de mammifères australiens menacés, 5 se trouvent sur les îles Bernier et Dorre.

La baie Shark est renommée pour sa faune marine, qui comprend plus de 10 000 dugongs (V), soit près de 12,5% de la population mondiale. La baie Shark est une étape des mégaptères (V). Sa riche avifaune englobe plus de 230 espèces, dont 11 oiseaux de mer nicheurs. Plus de 35 espèces migratrices asiatiques se trouvent dans la région, dont 4 nichent dans la baie Shark. Cette dernière est remarquable pour la diversité de son herpétofaune, qui comprend une centaine d'espèces. Les îles, péninsules et golfes servent de refuge à neuf espèces reliques ou endémiques. La baie Shark entretient les populations de non moins de six espèces de serpents de mer, dont une endémique; on y trouve en outre 323 espèces ichtyologiques, ainsi que des récifs coralliens, peu abondants, mais comportant néanmoins plus de 80 espèces de coraux.

L'occupation aborigène de la baie Shark remonte à 22 000 ans av. J.-C. De nombreuses "cuisines" aborigènes y ont été retrouvées. En 1712, le navire Zuytdorp, de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales sombra au large de la baie. Depuis les années 60, les interactions entre hommes et dauphins sauvages sont régulières à Monkey Mia, fait unique au monde et qui fait partie du patrimoine culturel de l'humanité, au même titre que les récits de Plin le Jeune, en Afrique du Nord, datant de 109 av. J.-C.

#### 4. ETAT DE PRESERVATION / CONSERVATION

La baie Shark est un écosystème marin complet, possédant de nombreuses caractéristiques importantes, notamment le banc d'herbiers marins de Wooramel, le seuil de Faure et les écosystèmes dominés par des communautés microbiennes benthiques, qui prolifèrent dans les baies hypersalines. Le milieu marin est en grande partie intact, alors que les écosystèmes terrestres ont été considérablement modifiés par le pastoralisme et d'autres activités humaines. Sur le total, 200 000ha jouissent du statut d'aire de conservation et on se propose d'inclure 686 000 autres hectares dans des parcs ou des réserves.

L'organe administratif responsable est le Département des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires (DASETT), dont le siège se trouve à Canberra. Un accord a été signé entre le Gouvernement australien et l'Etat d'Australie-Occidentale concernant des dispositions législatives et administratives à prévoir pour la gestion de la baie Shark. Si ce site devient effectivement bien du patrimoine mondial, l'administration régulière incombera à l'Australie-Occidentale, en accord avec la législation en vigueur dans cet Etat, notamment la Loi sur les pêches, la Loi sur le gouvernement local, la Loi sur le territoire, la Loi sur la conservation et

l'aménagement du territoire et la Loi sur la protection de l'environnement (Fisheries, Local Government, Land, Conservation and Land Management, Environmental Protection Acts). Le plan régional de la baie Shark a été adopté par le gouvernement d'Australie-Occidentale en juin 1988. Des plans de gestion plus détaillés restent encore à formuler pour des sites spécifiques. A l'avenir, tout changement majeur enregistré dans l'occupation des terres sera soumis à une nouvelle consultation publique et à l'approbation du parlement d'Australie-Occidentale. Le processus de zonage a déjà commencé; c'est dans les réserves naturelles désignées que la concentration d'unités telles que les communautés microbiennes benthiques, les tapis microbiens et les stromatolites est la plus efficace. Les îles, y compris celles de Bernier et Dorre, sont aussi des réserves naturelles gérées à des fins de conservation et les réserves insulaires se distinguent par un accès public restreint. La gestion de la pêche au chalut prévoit une limitation du nombre d'embarcations, un calibrage minimum du maillage, des spécifications et des limitations de la taille des engins de pêche, des périodes de fermeture de la pêche et la protection des aires de nourrissage des alevins dans la baie Shark.

Bien que située au coeur de l'aire, la municipalité de Denham et les zones entourant Useless Loop et Useless Inlet ne font pas partie du bien désigné. A Useless Loop, les installations d'évaporation du sel et la mine de gypse d'Edel Land sont considérées comme des menaces potentielles. Le tourisme, notamment le canotage, représente aussi une menace pour le dugong, le dauphin et la tortue marine. Le manque de personnel a longtemps été considéré comme un handicap: un seul garde-pêche était chargé de patrouiller dans toute la région, et ne pouvait de ce fait pas surveiller efficacement l'utilisation des ressources marines. Depuis la construction d'une nouvelle route desservant Denham/Monkey Mia, d'hôtels, de motels et de terrains de camping/caravanning, le nombre de visiteurs est monté en flèche.

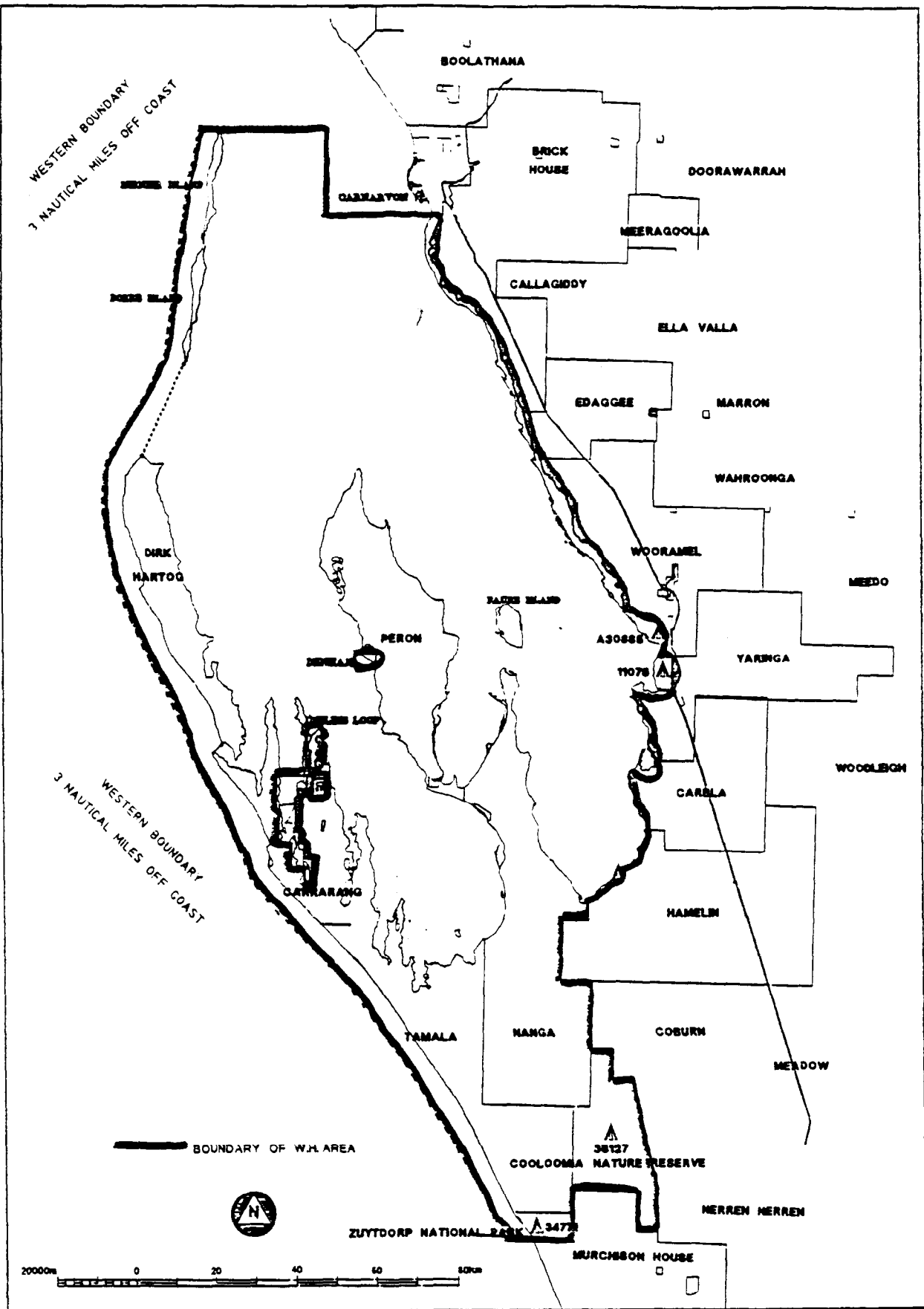
## 5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

### D) Bien naturel

- (i) **Exemples éminemment représentatifs des grands stades de la l'histoire de l'évolution de la terre.** La baie Shark possède à elle seule les exemples les plus divers et les plus abondants de microbialites stromatolitiques du monde, semblables aux écosystèmes benthiques qui prédominaient sur la terre il y a 3 milliards d'années.
- (ii) **Exemples éminemment représentatifs de processus géologiques importants en cours, de l'évolution biologique et de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel.** La baie Shark présente des exemples exceptionnels de processus de l'évolution biologique et géomorphique, y compris de l'évolution du système hydrologique de la baie, le milieu hypersalin de Hamelin Pool et les processus biologiques en cours de spéciation, succession et création de refuges;

- (iii) Contient des phénomènes, formations ou particularités naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle. Les stromatolites sont la plus ancienne forme de vie sur terre. Hamelin Pool est le seul endroit connu au monde possédant une gamme de formes de stromatolites comparable aux fossiles des roches anciennes. La baie Shark est l'une des rares zones marines du monde dominée par des carbonates, tels que représentés par le banc de Wooramel, qui est aussi le plus vaste herbier marin du monde.
- (iv) Habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs où survivent des espèces de plantes et d'animaux menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science et de la conservation. La baie Shark abrite les seules ou les principales populations de 5 des 26 espèces de mammifères menacés à l'échelle mondiale d'Australie. On y trouve douze reptiles endémiques rares ou menacés d'extinction au plan national, deux tortues marines menacées d'extinction ou menacées qui viennent y nidifier, trois espèces d'oiseaux vulnérables, de même que des espèces végétales rares, menacées, insuffisamment connues, non décrites ou endémiques.

C. URBAN/SCHURMAN DGN Oct. 08, 1990 11:17:24 SCALE 1:1 000 000



DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - EVALUATION TECHNIQUE DE L' UICN

578: BAIE SHARK (AUSTRALIE)

1. DOCUMENTATION

- i) Fiches de données de l' UICN
- ii) Littérature consultée:
  - Environmental Protection Authority, 1987. Implications of the Shark Bay Region Plan for Conservation, 43p.
  - Berry, P. F., et. al., 1990. Research in Shark Bay, 325p.
- iii) Consultations: représentants gouvernementaux du CALM et du DASETT, Conseil de Shire, R. Slatyer, G. Mosely, D. Collins, H. Marsh, D. Henry, examinateurs anonymes.
- iv) Visite du site: Novembre 1990, J. Thorsell, H. K. Eidsvik

2. COMPARAISON AVEC D' AUTRES AIRES

Le site de Shark Bay est divisé par les frontières de deux provinces biogéographiques et botaniques. C' est une zone de transition qui présente donc des éléments mixtes, tempérés et tropicaux, avec de nombreuses espèces atteignant les limites de leur aire de répartition septentrionale ou australe. C' est la seule aire protégée du continent australien située à cheval sur les provinces Mulga/sclérophylle. Au nord et au sud de l' Etat de l' Australie-Occidentale se trouvent plusieurs autres aires protégées, le long de l' océan Indien (Cape Range, Kalbarri, Nambung) mais la baie Shark est la seule à englober une vaste zone marine et des îles au large. Avec ses récifs coralliens, ses mangroves et ses dugongs, la baie Shark possède certaines affinités avec deux autres biens australiens du patrimoine mondial: Kakadu et la Grande-Barrière. Le mélange d' espèces, le climat et les formes pédologiques de la baie Shark sont cependant très différents et ses communautés de stromatolites et d' herbiers marins ne sont égalées dans aucun de ces biens, ni d' ailleurs nulle part ailleurs sur terre.

Il n' existe pas d' écosystème comparable dans l' hémisphère austral entre 10° et le 40° de latitude sud. Entre 10° et 40° de latitude nord, on trouve des baies similaires, de taille équivalente, dans le détroit de Palk, le golfe de Bahrain, la baie de Chesapeake et la mer Egée. Tous ces sites subissent cependant des impacts industriels et/ou les demandes de communautés nombreuses, établies là depuis longtemps. Il existe d' autres biens côtiers/marins du patrimoine mondial: les Everglades, Sian Kaan et le Banc d' Arguin. Ce dernier, situé à la limite d' un désert aride, présente un

écosystème du même type mais se trouve, bien entendu, dans une province biogéographique différente et ne possède aucune affinité avec la baie Shark au niveau des espèces.

La baie Shark possède trois caractéristiques naturelles remarquables: ses vastes herbiers marins, sa population de dugongs et ses stromatolites. Ses herbiers marins sont les plus vastes (4000km<sup>2</sup>) et les plus riches en espèces (12) du monde, dépassant ce que l'on trouve dans la baie de Floride et dans la partie orientale du golfe du Mexique, où les herbiers marins sont clairsemés et principalement composés de petites espèces. La baie Shark est également l'un des six bastions du dugong dans le monde, comme le montre le tableau ci-après (Source: H. Marsh, comm. pers.):

<u>Lieu</u>	<u>Estimation de la population</u>
Ouest du golfe de Carpentarie	16 846
Côte septentrionale du Territoire du Nord	13 800
Détroit de Torres	12 522
Baie Shark 10 146	
Nord de la Grande-Barrière	8 110
Golfe arabe (1987)	7 310

Les stromatolites de la baie Shark (colonies d'algues bleu-vert qui édifient des structures en forme de monticules et sont parmi les plus anciennes formes de vie sur terre) sont les exemples vivants de cette algue les plus intéressants du monde. Bien qu'on les trouve en d'autres lieux (baie d'Hudson et Grand Lac Salé), leur abondance n'égale nulle part ailleurs celle d'Hamelin Pool. Il est curieux de constater que les fossiles les plus ressemblants se trouvent dans les stromatolites fossiles datant de 1,9 milliards d'années, qui affleurent dans la péninsule de Pethei, dans le bras oriental du Grand Lac de l'Esclave, au nord du Canada.

En conclusion, la déclaration faite par l'Australian Geographic Society (Journal, avril/juin 1989) selon laquelle "il n'existe aucun lieu sur terre équivalant à la baie Shark" est correcte. Cette baie, avec ses îles et les terres qui l'entourent englobe une région possédant des valeurs exceptionnelles du point de vue du patrimoine naturel. Le développement est limité, de même que l'occupation humaine résidente et la baie Shark conserve encore son caractère sauvage, avec la nature pour force dominante.

### 3. INTEGRITE

La baie Shark possède non seulement une combinaison exceptionnelle de valeurs du patrimoine naturel, c'est aussi une région où les problèmes de conservation sont uniques. Depuis la préparation du Plan régional en 1988 et durant les années qui ont précédé sa désignation, la baie Shark a fait l'objet de beaucoup d'attention et a enregistré des progrès notables. Tout en félicitant la population locale et les organismes gouvernementaux concernés pour leur prise de conscience de la nécessité de conserver la baie Shark, l'UICN souhaite faire quelques remarques concernant des domaines où la gestion mériterait encore d'être renforcée.

### 3.1 Impact humain

Jusqu' à présent, l' aridité, l' approvisionnement limité en eau potable, les températures estivales élevées, le réseau routier médiocre et le coût relativement élevé de l' énergie ont découragé tout peuplement humain intensif de la région de la baie Shark. Les écosystèmes terrestres ont néanmoins été partiellement modifiés par le pastoralisme et d' autres activités humaines. Dans les terres louées à bail, on trouve des zones très perturbées autour des fermes et des points d' eau où le bétail s' abreuve. Plusieurs endroits présentent des signes de surpâturage ancien, ayant entraîné l' érosion des sols. Les zones les plus perturbées se trouvent dans les stations de Tamala et Peron; les pressions du pâturage y ont été importantes et des animaux redevenus sauvages, tels que lapins et chèvres introduits, de même que des prédateurs comme les renards et les chats domestiques, y ont décimé des espèces indigènes et affecté le régime des feux.

Le milieu marin a subi des modifications dues à l' industrie perlière, la chasse à la baleine et la surpêche; la pêche est d' ailleurs toujours pratiquée à l' aide de chaluts, de filets, de lignes et de casiers à langoustes. Plusieurs organisations de conservation de la nature se sont déclarées préoccupées par la pêche au chalut et le volume des prises. Cependant, l' industrie pêchière de la région répond que les pêcheurs effectuent des prélèvements durables. Les effets de la pêche au chalut sur les communautés benthiques et pélagiques de Denham Sound n' ont pas encore été évalués. Il conviendrait, en particulier, d' évaluer l' impact potentiel de la pêche au chalut sur la fréquentation de la baie par les mégaptères, d' autant plus que ce site constituait autrefois, pour cette espèce, un point de rassemblement.

Bien que situées au coeur du site désigné, la municipalité de Denham et les terres entourant Useless Loop ne font pas partie de la désignation. Elles pourraient, en effet, avoir un impact négatif sur le milieu naturel de la baie. Les installations d' évaporation du sel de Useless Loop et la mine de gypse d' Edel Land font partie des menaces potentielles, de même que le tourisme, surtout le canotage près de la côte intérieure de l' île Dirk Hartog. Les bateaux de plaisance causent en effet nettement plus de dommages aux populations de dugongs, de dauphins et de tortues de mer que les habitants locaux qui, chaque année, abattraient à peine une douzaine de dugongs, notamment pour se nourrir.

A part ces impacts, les écosystèmes de la baie Shark semblent relativement à l' abri des intrusions humaines. Deux facteurs pourraient cependant changer la situation. Premièrement, l' exploitation terrestre ou sous-marine des sables minéraux (menace qui a cependant été éloignée en 1988-89). Deuxièmement, l' accroissement de l' approvisionnement en eau potable, qui exigerait énormément d' énergie pour le dessalement (p. ex. gaz naturel via une branche du gazoduc du plateau nord-ouest), ou par une branche d' un aqueduc qui pourrait être construit entre le lac Argyle et le sud-ouest de l' Australie-Occidentale. Le tourisme et/ou les villages pour retraités (potentiellement encouragés par le statut de bien du patrimoine mondial) pourraient vraisemblablement créer une demande pour l' une ou l' autre de ces



"solutions au problème de l'eau". Le développement des routes principales, parallèlement à la promotion du tourisme, entraîne déjà une augmentation de la population résidante. Parmi les autres menaces possibles figurent le développement agricole sur les terres situées à l'est (tributaire de l'approvisionnement en eau), qui pourrait entraîner l'utilisation d'herbicides ou de pesticides, l'intensification de l'exploitation du gypse, et l'introduction de techniques d'aquaculture ou de pêche intensive. Une élévation du niveau de la mer induite par l'effet de serre pourrait entraîner des réajustements majeurs dans les communautés biologiques, à l'intérieur de la baie, sans toutefois détruire le système.

### 3.2 Gestion

Un accord a été passé entre le gouvernement de l'Australie et l'Etat d'Australie-Occidentale sur les dispositions législatives et administratives à prévoir pour la gestion de la baie Shark. Parmi les organismes qui collaborent figurent le Département de la Conservation et de l'Aménagement du territoire (CALM) de l'Etat d'Australie-Occidentale, le département de l'Agriculture et le département des Pêches. Si la désignation du bien sur la Liste du patrimoine mondial est acceptée, l'administration au jour le jour sera assurée par l'Australie-Occidentale, conformément à la législation en vigueur dans cet Etat, y compris la Loi sur la pêche, la Loi du gouvernement local, la Loi foncière, la Loi sur la conservation et l'aménagement du territoire et la Loi sur la protection de l'environnement.

En 1986, le gouvernement de l'Australie-Occidentale a préparé une stratégie de planification pour la baie Shark: le Plan de la région de la baie Shark ("Shark Bay Region Plan). Ce plan a été soumis au public pour commentaires en 1987 et adopté par le gouvernement de l'Australie-Occidentale en juin 1988. Des plans de gestion plus détaillés pour des sites spécifiques restent encore à formuler. A l'avenir, tout changement majeur enregistré dans l'occupation des terres sera soumis à une nouvelle consultation publique et à l'approbation du parlement de l'Etat. Le plan répertorie un total de 200 000 ha d'aires protégées et présente une proposition d'extension des aires protégées à 755 000 ha, soit 35 pour cent de la superficie de la baie Shark. Dans la région de la baie Shark n'existe aucune réserve aborigène ni aucune chasse aborigène légale.

Actuellement, le parc marin est encore à l'état de proposition. Le processus de zonage a commencé; de nombreuses caractéristiques importantes, comme les communautés microbiennes benthiques, les tapis microbiens et les stromatolites, se trouvent dans des réserves naturelles désignées. Les îles, y compris celles de Bernier et de Dorre, sont aussi des réserves naturelles. Les réserves insulaires se caractérisent par un accès public restreint. La gestion de la pêche au chalut prévoit une limitation du nombre d'embarcations, un maillage minimum des filets, des spécifications et des limitations de la taille des engins de pêche, des périodes de fermeture de la pêche et la protection des zones constituant des frayères dans la baie Shark. L'impact négatif des filets araignée, qui s'est intensifié en 1980, a été efficacement réduit par les règlements introduits en 1982. Le département des Pêches de l'Australie-Occidentale a évalué l'impact de la

pêche commerciale et réalisé des programmes de surveillance aérienne intensive, qui ont révélé que la pêche commerciale était relativement faible à l'intérieur et autour de la baie Shark.

En juin 1990, les 105 352 hectares du bail pastoral de Peron ont été rachetés par le gouvernement de l'Australie-Occidentale, essentiellement à des fins de conservation, conformément au Plan de la région de la baie Shark.

Un programme de lutte contre les animaux redevenus sauvages est en cours et il est prévu d'élargir les mesures de contrôle pour empêcher leur prolifération. Des programmes de contrôle ont été couronnés de succès, notamment l'éradication des chèvres sur l'île de Bernier.

Parmi ressources de gestion, la pénurie de personnel constitue une contrainte majeure. Un seul garde-pêche est disponible pour patrouiller dans toute la région et le respect des lois est de ce fait, très limité. Il n'y a aussi qu'un seul représentant du CALM chargé de la conservation (disposant d'un véhicule mais d'aucune embarcation). Les fonctionnaires en poste dans la région de Monkey Mia, où se trouvent les dauphins, se concentrent surtout sur la sensibilisation du public, dans le nouveau centre d'information. Il demeure donc nécessaire de renforcer le personnel chargé de la gestion, ce qui pourrait se faire en grande partie en faisant participer des résidents aux opérations de terrain.

Aux problèmes posés par la pénurie de personnel s'ajoute le fait que, d'après plusieurs examinateurs, le CALM devrait exercer davantage de pouvoir et d'autorité dans la région. A ce jour, toutes les tentatives de renforcer la Loi sur le CALM (CALM Act) ont échoué et les intérêts de la pêche, de l'élevage et des mines ont primé dans la plupart des décisions. Il semble en outre qu'il y ait des conflits et des chevauchements considérables entre les différents départements gouvernementaux, problèmes qui, espérons-le, disparaîtront avec la nouvelle structure de gestion.

### 3.3 Limites

Les limites de l'aire désignée sont satisfaisantes, mais celles des aires de conservation proposées à l'intérieur de celle-ci n'ont pas encore été fixées définitivement. Des suggestions spécifiques figurent ci-après (pour plus de détails, se référer au Bulletin 305 de l'Autorité de protection de l'environnement de l'Etat d'Australie-Occidentale).

- La limite septentrionale de la Réserve marine de Hamelin Pool (Classe A) a été fixée au 26e parallèle. Cela n'est pas conforme à la recommandation du comité d'experts internationaux réuni à Perth en 1973 pour préparer des recommandations sur la protection des communautés de stromatolites, qui soulignait que "des mesures de conservation ne prévoyant pas la protection de Faure Sill seraient inefficaces, cette barrière ayant été le facteur clé de l'évolution du milieu et du maintien des conditions d'hypersalinité à Hamelin Pool."

- La limite méridionale du parc terrestre, à l'extrémité nord de la péninsule de Peron, longe la route reliant Denham à Monkey Mia. Cette limite est difficile à justifier du point de vue économique, écologique et stratégique. La limite sud du parc pourrait être élargie à l'isthme N de la station de Nanga, sur la route Nilemah-Tamala, ou en suivant les lignes proposées à la Fig. 9.1 du Bulletin 305 de l'Autorité de protection de l'environnement du gouvernement d'Australie-Occidentale.
- Idéalement, il conviendrait de redélimiter la Réserve d'Hamelin Pool pour englober la baie de Gladstone. De plus, dans la région de la baie de Gladstone et du delta de la Wooramel, la limite du parc marin ne s'étend que jusqu'au niveau des basses eaux, chose étonnante car toutes les autres limites vont jusqu'au niveau des hautes eaux. La baie de Gladstone est une aire de nourrissage estivale et une nurserie du dugong, c'est aussi un endroit où les dugongs mâles forment leurs congrégations ou lek à la saison des amours. Des recherches ont révélé qu'il s'agit de l'habitat le plus critique et le plus sensible de toute la baie pour le dugong et que toute forme de développement risque, par conséquent, donc d'avoir un impact négatif sur cette espèce.
- Dans la région de Denham Sound, il conviendrait d'étendre la limite septentrionale du parc marin jusqu'à 25°30' de latitude, c'est-à-dire jusqu'à l'ancienne limite méridionale de la pêche au chalut. L'extension de cette forme de pêche au sud de la balise du canal de Denham est une concession relativement récente faite à l'industrie pêchière et aurait dû être supprimée durant le processus d'établissement du parc.
- Bien que l'on ait visiblement l'intention d'accorder le statut de réserve à l'île de Dirk Hartog, aucun détail n'a encore été donné quant à la forme ou à la date de ce projet, et on ignore si des redevances sont prévues pour les activités commerciales. La désignation renvoie à des plans de réintroduction sur le continent de certaines espèces de marsupiaux actuellement confinées aux îles de Bernier et Dorre. Dirk Hartog conviendrait nettement mieux et le fait que la désignation omette de mentionner la réintroduction sur cette île constitue une lacune.

Il semble qu'il n'existe pas de disposition prévoyant l'incorporation de la partie méridionale de la station de Nanga dans le réseau de réserves. Ce site, important du point de vue floristique (et probablement aussi faunistique) est exploité par un fermier.

Toutes les propositions de zonage interne mentionnées plus haut montrent qu'il conviendrait peut-être de prévoir certaines révisions de la prochaine version du Plan de la région. Ces suggestions ne sont pas des conditions d'acceptation de la désignation et pourraient, pour la plupart, être intégrées dans le futur plan d'extension du système d'aires protégées.

#### 4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Comme pour les désignations précédentes de l'Australie, il existe au sein de la population locale une minorité opposée à la désignation du site. La campagne d'opposition s'explique en grande partie par la mauvaise information du public, c'est pourquoi les autorités australiennes poursuivent, de leur côté, la campagne de sensibilisation du public à la Convention. Cette campagne souligne que le statut de bien du patrimoine mondial n'aura aucune incidence sur la pêche commerciale durable, les salines solaires, le tourisme respectueux de l'environnement ou les baux pastoraux viables.

#### 5. EVALUATION

La désignation présente des arguments solides en faveur de l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Ce site est aussi complexe que vaste, avec de nombreuses caractéristiques terrestres aussi bien que marines. La richesse biologique du site, ajoutée aux leçons qu'il offre en matière d'évolution, dans un cadre en grande partie naturel, justifie son inscription sur la base des quatre critères naturels:

- i) **Histoire de l'évolution de la terre.** Les stromatolites d'Hamelin Pool présentent un intérêt particulier pour la science car ils sont l'une des plus anciennes formes de vie existantes et sont considérés comme le lieu de prédilection de l'étude de ces "fossiles vivants" dans le monde;
- ii) **Processus géologiques en cours et évolution biologique.** La baie Shark est un système unique, son hydrologie (notamment ses vastes herbiers marins), son emplacement, à la jonction entre deux provinces botaniques et les refuges insulaires qu'il comprend font de ce site l'une des aires côtières les plus exceptionnelles et les plus riches du monde;
- iii) **Phénomènes naturels exceptionnels.** La baie Shark recèle les plus vastes herbiers marins du monde. Ses pôles d'attraction sont complétés par des caractéristiques secondaires, comme la plage de Shell, Big Lagoon et les falaises de Zuytdorp, qui renforcent encore son intérêt;
- iv) **Habitats d'espèces menacées.** La baie Shark abrite d'importantes populations de 5 espèces inscrites sur la Liste Rouge de l'UICN (IUCN Red List of Threatened Mammals) et deux mammifères marins (dugongs et mégaptères) considérés comme vulnérables. Elle possède également une riche avifaune, herpétofaune, ichtyofaune et flore marine. Si la population de mégaptères se restaure, ce qui n'est pas impossible, la baie Shark redeviendra peut-être une étape cruciale de migration pour cette espèce.

Pour ce qui est des conditions d'intégrité, l'aire désignée est suffisamment étendue et possède les éléments requis pour que s'y déroulent correctement tous les processus naturels. La survie des espèces migratrices (cétacés, oiseaux, tortues) dépendra de leur protection dans les régions extérieures au site. Comme indiqué au chapitre 3, le critère d'intégrité (vi) n'est pas entièrement satisfait. On peut citer les menaces suivantes: surpâturage, espèces introduites, pêche au chalut, tourisme, salines, mines de sable et accroissement de l'approvisionnement en eau.

L'accord de coopération signé entre l'Etat d'Australie-Occidentale et le Commonwealth d'Australie constitue, avec le Plan de la région de la baie Shark, un cadre général qui pourrait aider à résoudre ces problèmes. Le Bureau a demandé des précisions sur les plans destinés à renforcer le personnel de gestion (y compris, éventuellement, en engageant du personnel sur place), ainsi que sur la date et les perspectives d'agrandissement des aires protégées situées à l'intérieur du site désigné. Le 3 octobre, les autorités australiennes ont fait parvenir une réponse détaillée qui traitait tous ces points de manière satisfaisante.

## 6. RECOMMANDATION

La baie Shark a une valeur universelle exceptionnelle. Elle devrait donc être inscrite sur la Liste du patrimoine mondial car elle satisfait aux critères naturels i), ii), iii) et iv). Le comité souhaitera éventuellement demander la mise en oeuvre immédiate de l'accord de gestion et l'accélération des mesures visant à améliorer la gestion du site à des fins de conservation.